



Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250423-DEC_CNE_2025_30-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025 – 30

OBJET : Commune – Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique - Demande de subvention pour les travaux, dont main courante (hors études et MOE)

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,

CONSIDÉRANT le projet de création d'un terrain de grands jeux éclairé, en gazon synthétique,

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention de 30 000,00 € auprès de la FAFA, pour les travaux de réalisation (dont main courante mais hors études et MOE) d'un terrain de grands jeux éclairé, en gazon synthétique, tel que prévu dans le plan ci-dessous :

Dépenses	€ HT	Recettes	
Travaux préparatoires	25 518,45 €	FAFA	30 000,00 €
Terrassements jusqu'aux fonds de formes	106 354,00 €	Gourin	692 914,04 €
Voirie et réseaux divers	63 186,87 €		
Drainage	82 592,38 €		
Sol Sportif	378 939,60 €		
Equipements sportifs	28 885,68 €		
Main courante	28 222,50 €		
Aménagements paysagers, finitions, DOE	9 214,56 €		
TOTAL	722 914,04 €		TOTAL 722 914,04 €

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



Gourin, le 23 avril 2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.